

le PROGRÈS social

Le journal de celles et ceux qui construisent le progrès social au quotidien

LUNDI 11 JANVIER 2016

N° 0



« Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait. »

Mark Twain

le monde en images



Le devise de Paris devient un symbole de résistance.



La mobilisation ne faiblit pas à Notre-Dame-des-Landes.



Le monde entier rend hommage à David Bowie, alias Ziggy, alias Major Tom.



Les conditions de vie des réfugiés toujours aussi désastreuses.

SOLIDARITÉ LAÏQUE est une association créée en 1981 qui agit sur plusieurs terrains allant de la lutte contre l'exclusion à l'éducation, aussi bien en France qu'à l'international, et qui continue aujourd'hui de se développer. Le champ d'action de Solidarité laïque, aux convictions affirmées, est aussi large et divers que les 52 organisations qui la composent. **PAGE 4**

ÉDITORIAL

VIVE LE PROGRÈS SOCIAL !

Lancer un nouveau quotidien national en format papier, c'est un pari un peu fou. Ça l'est encore plus quand il s'agit d'une initiative d'actrices et d'acteurs du progrès social : militants associatifs, syndicaux, de l'éducation populaire, d'organisations politiques, humanistes, citoyennes, etc. Un quotidien d'information et d'opinion entièrement financé par les abonnements et sans aucune publicité, telle est notre conception d'un journal indépendant et engagé, mais sans dogmatisme. Qu'il s'agisse du fonctionnement - prises de décisions collectives, égalité salariale - ou de la ligne éditoriale - (re)donner la parole à celles et ceux qui s'impliquent dans la vie citoyenne -, ce journal se voit comme un outil pour participer à la construction du progrès social et dépasser les clivages. Pour cette raison, ce billet quotidien sera ouvert au mouvement social, avec une parole libre et tournante. Fernand Pelloutier, premier secrétaire de la Fédération des Bourses du travail en 1892, considérait sa fameuse expression « instruire pour se révolter » comme « l'art de se cultiver et de cultiver suffisamment les autres pour que les hommes puissent se gouverner et jouir eux-mêmes » : c'est là tout le sens de bâtir un projet d'émancipation individuelle, collective et laïque en refusant le fatalisme ambiant. Du mardi au vendredi, le Progrès Social prendra la forme d'un 4 pages avec une information hiérarchisée, critique et riche. En faisant le choix du papier, à l'heure où le « tout numérique » s'érige en finalité absolue, nous réaffirmons que le journalisme ne peut s'exonérer de ce support. Chaque samedi, un supplément de 4 pages fera la place à des thèmes aux couleurs des jours heureux : international, droit du travail, éducation populaire, économie, sports, musique, cinéma, littérature, sorties, sciences, antifascisme, commerce équitable... autant de sujets animés par une équipe d'une trentaine de contributeurs supplémentaires. Il n'y aura pas de surprise : pour que vive Le Progrès Social, il faudra à la fois des abonnements en nombre mais aussi qu'il devienne un véritable outil de réflexion et d'action. Nous ferons tout pour qu'il en soit ainsi ! ■



EMPLOI - CHÔMAGE

L'urgence sociale, c'est maintenant

Les organisations syndicales représentatives reçues à Matignon. Kenzo Tribouillard - AFP ©

SOMMAIRE

PLAN POUR L'EMPLOI

LE GOUVERNEMENT SOIGNE SA COMMUNICATION, LES ORGANISATIONS PATRONALES ET SYNDICALES À MATIGNON [page 2]

ÉTAT D'URGENCE

UNE SITUATION « EXCEPTIONNELLE » QUI S'ÉTERNISE ET ENTRAÎNE LE DÉBAT SUR UN TERRAIN GLISSANT [page 3]

LA PRESSE À LA BELLE ÉPOQUE

QUAND LA FIN DES RESTRICTIONS PROVOQUE UNE ÉBULLITION ET DONNE NAISSANCE À UNE GRANDE VARIÉTÉ DE TITRES [page 4]

LE COUP D'ŒIL

LE GRAND SOIR...
C'est tous les matins!



L'INTERVIEW DE JULIEN LAUPRÊTRE

« Tout ce qui est humain est nôtre »

Le président du Secours populaire français, qui va fêter ses 90 ans, garde une énergie et un espoir intacts dans les actions de solidarité envers les plus pauvres. Rencontre avec celui qui incarne l'engagement dans l'action sociale de terrain et représente les 80 000 bénévoles du SPF.

Le chômage continue de progresser, tout comme les inégalités sociales de manière générale. Depuis 70 ans, le SPF - qui initialement a succédé au Secours rouge - continue de mobiliser des dizaines de milliers de bénévoles pour agir concrètement. Il s'est imposé comme un « aiguillon » des pouvoirs publics et un « avocat des pauvres ». Sans se substituer à l'action militante plus traditionnelle, l'engagement au Secours populaire est une des formes pour créer et faire vivre la solidarité, nationale mais aussi internationale.

LE PROGRÈS SOCIAL
Pouvez-vous nous présenter en quelques mots le SPF ?

JULIEN LAUPRÊTRE
Le SPF a une longue histoire de solidarité qui commence avant même sa création en 1945, notamment avec l'Espagne républicaine en 1936. Il y a deux choses essentielles qui caractérisent le SPF : d'abord une totale indépendance, mais également une vraie décentralisation. Ce sont les bénévoles de terrain, qu'on n'appelle pas « militants » mais qui, de fait,

militent pour la solidarité sur le terrain, et notre million de donateurs qui le font exister.

LE PROGRÈS SOCIAL
Quelles ont été les missions principales du SPF en 2015 ?

JULIEN LAUPRÊTRE
On dit souvent, pour décrire le SPF, que nous sommes des généralistes de la solidarité. Nous avons une philosophie, qui est de pouvoir être présent sur chaque drame. La première des missions, c'est la solidarité alimentaire, avec plus de 181 millions de repas distribués l'année passée, bien plus que les Restos du cœur ou une autre banque alimentaire. À partir de là, on se demande également comment on peut aider les gens concrètement. Il y a donc d'autres sujets sur lesquels on intervient. On organise des grandes braderies de vêtements, on participe à l'aide pour l'accès aux soins et à la culture. Il y a aussi l'accès aux vacances, avec de grandes campagnes pour aider les plus jeunes, les familles et tous ceux qui ne partent pas. Presque 80 ans après les congés payés, il y a encore un tiers des gosses

qui ne peuvent pas bénéficier du droit aux vacances. Nous pensons que la solidarité doit être mondialisée, et c'est pour cela que nous sommes présents dans 60 pays, avec l'idée qu'il faut y être dans l'urgence mais également dans la durée pour être efficace. C'est pour cette raison que nous avons noué des partenariats avec des associations dans plusieurs pays, qui se retrouvent sur les mêmes principes et la même philosophie que le SPF.

LE PROGRÈS SOCIAL
Dites-nous en plus sur la notion de partenariat, en particulier avec le monde du travail.

JULIEN LAUPRÊTRE
Le partenariat est la base de notre fonctionnement. On a un grand succès avec certaines entreprises, comme c'est le cas actuellement dans une grande enseigne où 7 % des ventes sur des produits sont reversés au SPF pour les plus défavorisés. Cela permet de mettre en action la solidarité et de financer des vacances pour les plus jeunes. C'est le même principe avec le monde syndical.

Comme nous allons en 2016 fêter les 80 ans des congés payés, la question des vacances est centrale puisqu'une grande partie des Français en est encore exclue. On sait que tout le monde ne peut pas donner de l'argent, même si c'est un point important. Avec la campagne dons-actions, il est possible de s'engager et de donner du temps au SPF pour vendre des tickets de tombola, de participer à une chorale ou par exemple à un atelier de cuisine, et de contribuer ainsi aux financements. « Pauvres mais pas que » : c'est l'un de nos slogans pour

À tous les maux de la société, on doit opposer de la résistance. Il ne faut surtout pas de fatalisme.

signifier que tout le monde a sa place à nos côtés et qu'il est possible de mettre en avant ses qualités et compétences au service des causes de solidarité. Avec toutes les associations et les mouvements, c'est l'ob-



JULIEN LAUPRÊTRE, NÉ LE 26 JANVIER 1926 À PARIS, EST UN ANCIEN RÉSISTANT. ENTRÉ AU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS EN 1954, IL EN EST DEVENU LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL EN 1955, PUIS LE PRÉSIDENT EN 1958.

tif de solidarité qui détermine avant tout les partenariats. Il y a parfois eu des débats et des critiques sur un partenariat avec telle ou telle entreprise, mais nous devons avant tout garder à l'esprit notre objectif final, qui est d'avoir les moyens d'agir pour les plus défavorisés. On tient beaucoup à notre indépendance car, depuis quelques temps, les louanges sont nombreuses. Beaucoup nous apprennent et nous font des compliments. Je n'ai pourtant pas changé, j'ai toujours les mêmes convictions, et il est important que le SPF ne puisse pas être récupéré.

➤ LIRE LA SUITE EN PAGE 3

La communication au secours de l'emploi

M. Valls reçoit les organisations patronales et syndicales avant l'annonce de mesures pour l'emploi le 18 janvier. Sans grand espoir de changement pour les chômeurs.

'Le contrat de travail « agile », ou comment déguiser la destruction du Code du travail en un changement positif.'

LES FAITS

LE GOUVERNEMENT DÉROULE SON CALENDRIER DE COMMUNICATION

- 31 décembre 2015 : lors de ses vœux à la nation, François Hollande déclare « l'état d'urgence économique et sociale ».
- 5 janvier 2016 : la ministre du Travail annonce un plan d'urgence pour l'emploi et une nouvelle réforme du Code du travail.
- 11 janvier 2016 : le Premier ministre reçoit les organisations patronales et syndicales à Matignon.
- 18 janvier : annonce des principales mesures.

Le gouvernement l'a bien compris, la question de l'emploi et du chômage, devenue la principale préoccupation des français, va être décisive au cours des dix-huit mois nous séparant des prochaines élections présidentielles. Les résultats obtenus dans ce domaine, comme on peut le prévoir, valideront (ou non) à eux seuls les choix économiques et sociaux de François Hollande depuis le début du quinquennat : son virage plus ou moins assumé vers le libéralisme, et sa politique en faveur des entreprises. Après tout, il l'a voulu ainsi. Dès 2013, alors que personne ne lui demandait rien, il conditionnait déjà sa candidature aux présidentielles de 2017 à la désormais légendaire « inversion de la courbe du chômage ».

À l'orée de cette année 2016, ce qui il y a deux ans n'était qu'une bravade est devenu une urgence. Les plans de développement de contrats aidés, les nombreuses aides publiques accordées aux entreprises, le pacte de responsabilité, les interprétations alambiquées des chiffres du chômage par le ministère du Travail, l'Arlésienne de la croissance, tout cela n'a produit aucun résultat tangible et ne suffit plus à paraître crédible. À cette situation d'urgence, le gouvernement remédie en utilisant ce qui a été jusque-là son point fort : la communication et l'annonce de grandes « révolutions ». L'opération a commencé dès les vœux du 31 décembre 2015. Sur fond de menace terroriste, François Hollande parlait alors « d'état d'urgence économique et sociale », affirmait que la lutte contre le chômage « restait sa première priorité », annonçait un plan massif de formation pour 500 000 chômeurs et fixait l'objectif « qu'aucun apprenti ne soit sans employeur et qu'aucun employeur ne demeure sans apprenti ». Des thèmes repris dès le 5 janvier 2016 par la ministre du Travail Myriam El Khomri, qui présentait les contours (flous) d'un futur projet de loi pour réformer le Code du travail, avant d'annoncer à son tour pour le 18 janvier... de nouvelles an-

nonces plus substantielles dans le cadre d'un « plan d'urgence pour l'emploi ».

LES SYNDICATS DÉNONCENT LES RECETTES DU PATRONAT

Les plans de communication du gouvernement ne seraient rien sans la consultation préalable des « partenaires sociaux », un rituel auquel on prétend accorder beaucoup d'importance à Matignon. Les organisations patronales (MEDEF, CGPME, UPA) et les cinq confédérations syndicales représentatives au niveau national (CGT, CFDT, FO, CFE/CGC) étaient donc conviées par Manuel Valls ce 11 janvier pour défendre leurs positions sur l'emploi. Comme avant chaque rencontre de ce genre, le patronat a tenté un coup de force. La veille, les présidents du MEDEF, de l'AFEP (Association Française des Entreprises Privées), de Croissance Plus, d'EDC (Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens) et d'Ethic rendaient publique une lettre au Président de la République dans laquelle ils préconisaient des mesures choc pour débloquent l'embauche : un « contrat de travail agile » prévoyant « des motifs de rupture liés à la situation de l'entreprise ou la réalisation d'un projet », le plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement injustifié, une exonération totale de cotisations sociales patronales durant deux ans pour toute nouvelle embauche dans les petites entreprises, ainsi qu'une exonération sociale totale pour tout recours à un apprenti ou un contrat de professionnalisation. Pas étonnant que les centrales syndicales, le lendemain, aient confié leur crainte de voir le gouvernement remettre en cause le contrat de travail et baser son plan d'urgence uniquement sur de nouvelles largesses accordées aux entreprises. Côté CFDT, Laurent Berger a déclaré « en avoir assez des vieilles recettes du patronat ». Il est selon lui « hors de question de toucher au contrat de travail et de faire peser sur les salariés la responsabilité du chômage ». Et d'ajouter : « Les 41 milliards d'euros d'aides aux entreprises pour



Urgence sociale devant l'usine de GoodYear Amiens, 1 140 salariés.

Denis Charlet - AFP ©

l'investissement, pour l'embauche de jeunes, pour l'alternance, pour la formation des salariés, qu'en ont-ils fait ? ». Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, affirmait pour sa part que : « Ça n'est pas en facilitant le licenciement qu'on va créer de l'emploi », à propos de l'apprentissage, il a insisté sur la nécessité d'une « formation tout au long de la vie » et prôné « une mutualisation » des moyens avec une participation accrue des grandes entreprises. Plus optimiste, Jean-Claude Mailly, de FO, pense que le contrat de travail « agile » n'est qu'un « contrat de travail fragile » et ne sera pas retenu. Considérant que le plafonnement des indemnités prud'homales « est une erreur », il met en garde contre un « transfert des plaintes » pour harcèlement et discrimination, non plafonnées. Sur la nécessité de « recueillir les aides publiques aux entreprises et soutenir l'investissement public », il estime en revanche

avoir eu des réponses positives, sans plus de précision. On jugera par ailleurs étonnant que des syndicats comme l'Union Syndicale Solidaires ou l'UNSA n'aient pas été conviées.

VIVRE DE SON EMPLOI

Comme souvent, les premiers intéressés - en l'occurrence les chômeurs - ne sont jamais invités dans le débat ni même consultés. Ils sont pourtant représentés au niveau national par des organisations comme le MNCP, AC ! Agrir contre le Chômage ou l'APÉIS, qui auraient leur mot à dire sur cette réalité vécue par cinq millions de personnes et les moyens d'en sortir. Ces derniers mois, elles ont surtout fait entendre leur voix pour dénoncer les déclarations insidieuses de certains membres du gouvernement sur la nécessité de « renforcer le contrôle des chômeurs ». Autre

sujet d'agacement, les tentatives de réduire artificiellement leur nombre. Il faut d'ailleurs noter que les 500 000 qu'on se propose de former dès 2016 disparaîtront des statistiques. Jusqu'à la présidentielle ?

À propos du plan d'urgence du gouvernement, Pierre-Edouard Magnan, délégué fédéral du MNCP, a déclaré ne pas être surpris par les revendications du patronat. Il s'est en revanche irrité de cette propagande disant que les entreprises n'embauchent pas en raison de trop grandes difficultés à licencier. Tout aussi faussée selon lui, cette comparaison avec des pays comme l'Allemagne, où une baisse du coût du travail et une réduction de la protection sociale des travailleurs auraient fait baisser le chômage. En oubliant de préciser que les emplois créés sont précaires : « C'est donc plus de pauvreté pour moins de chômage. La vraie question

est de savoir si on a les moyens de vivre de son emploi. Ce qui compte c'est le carnet de commandes, pas le coût du travail. Un patron embauche quelqu'un parce qu'il a du travail à lui donner, pas parce qu'il ne lui coûte rien. »

On voit mal le gouvernement, engagé depuis 2012 dans une politique à l'opposé de cette vision, la prendre en compte et changer fondamentalement de cap. Le projet de loi qui sera présenté au printemps risque à cet égard d'être très décevant pour ceux qui attendraient des mesures plus sociales, par exemple en faveur des salariés. Prochaine étape annoncée pour fin janvier ou début février, un séminaire d'une journée réunissant gouvernement, organisations et probablement Pôle Emploi. ■

La rédaction
redac@leprogressocial.fr

La mort programmée du principe de faveur

Détruire le droit du travail passait obligatoirement par une inversion de ce que l'on appelle la « hiérarchie des normes » et par la suppression du « principe de faveur », tous deux issus des grandes conquêtes sociales du XX^e siècle.

Dans le droit du travail français, la hiérarchie des normes est un système pyramidal : tout en haut se trouve la Constitution, en dessous, la loi, puis les règlements (ordonnances, décrets, arrêtés), puis les conventions et accords collectifs, les usages, les règlements intérieurs et enfin, le contrat de travail. La norme située sur une strate supérieure de la pyramide s'impose donc à celle située en dessous ; par exemple, la Constitution prime sur la loi et la loi sur le règlement. Mais le plus important dans cette hiérarchie, c'est le principe de faveur : une norme inférieure ne peut déroger à la norme supérieure que si elle est plus favorable au salarié. Pour

que le système puisse fonctionner, il est nécessaire que la norme ne provienne pas seulement d'en haut comme en droit pénal, mais qu'elle soit négociée à la base, au niveau de la branche, du groupe, de l'entreprise. On comprend aisément pourquoi ce système, qui a longtemps protégé les travailleurs, se trouve depuis dix ans dans la ligne de mire du MEDEF et fait l'objet d'une destruction morceau par morceau.

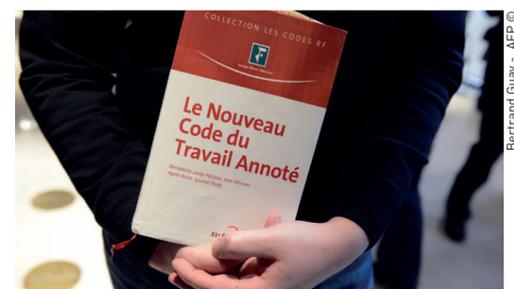
UNE MISE AU PAS PROGRESSIVE

Véritable départ de cette inversion, la loi du 4 mai 2004 réorganise pour la première fois les rapports entre les conventions et accords collectifs conclus à des niveaux différents, ceci en accordant plus d'autonomie à la négociation d'entreprise ou d'établissement. Une convention de branche, un accord professionnel ou interprofessionnel peuvent désormais contenir des dispositions moins favorables au salarié qu'une convention ou accord plus large, sauf

si ces derniers stipulent qu'aucune dérogation n'est possible. Quatre domaines, à ce moment-là, restent encore « intouchables » : le salaire minimum, les classifications, les garanties collectives en matière de prestations sociales complémentaires et la mutualisation des fonds pour la formation professionnelle. Même si l'article 45 indiquait qu'un accord d'entreprise conclu après l'entrée en vigueur de la loi ne pouvait déroger à une convention de branche antérieure, le processus était néanmoins enclenché.

Il se poursuit avec la loi du 20 août 2008 (portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail), qui autorise désormais les entreprises, via un accord signé avec des organisations syndicales représentant au moins 30 % des salariés, à fixer elles-mêmes le contingent d'heures supplémentaires et les contreparties (financières ou repos) pour les travailleurs. Jusque-là épargné, le contrat de travail recevra son

premier coup avec la loi du 14 juin 2013 sur la « sécurisation » de l'emploi : quand l'entreprise présente des « difficultés économiques », elle peut imposer des « accords de maintien de l'emploi » ou des « accords de mobilité » où les travailleurs, sous peine de licenciement économique, doivent accepter des dispositions moins favorables. Le rapport Combexelle de septembre 2015, qui doit servir de base à une réforme en profondeur du Code du travail, enfonce le clou. Sous prétexte de « renforcer la négociation collective en entreprise » et sur fond de chantage à l'emploi, il préconise de « sortir d'une logique où on oppose le droit à l'efficacité économique » et de faire entrer dans le champ de négociation des thèmes jusque-là exclus comme les qualifications, les salaires minimaux et... le seuil de déclenchement des heures supplémentaires. Autrement dit, casser les trente-cinq heures. Le gouvernement n'en restera sûrement pas là



Le responsable du chômage, c'est lui !

à moins que les organisations syndicales, quasiment toutes vent debout contre la probable remise en cause du CDI, parviennent à mobiliser les travailleurs et à inverser elles aussi la vapeur. ■

La rédaction
redac@leprogressocial.fr



62

personnes possèdent autant que la moitié la plus pauvre de la population mondiale.



« Ils voteront librement pour ceux que nous leur présenterons. »

Emmanuel Sieyès - 1748-1836

J'M'AI TRUMPÉ - MEXIQUE
Dans sa dernière vidéo, Donald Trump, l'inénarrable candidat à la Maison Blanche, a utilisé pour illustrer sa logorrhée sur l'immigration mexicaine des images... de la frontière entre le Maroc et l'Espagne !

État d'urgence : l'exceptionnel devient permanent

Décrété au soir du 13 novembre 2015, l'état d'urgence rencontre de plus en plus d'opposants du fait de sa prolongation annoncée et de son détournement en stratégie politique.

Les attaques dans plusieurs lieux de la capitale et de la région parisienne avaient comme objectif de faire un maximum de morts et de blessés. En voulant semer la terreur et provoquer une onde de choc propre à déstabiliser l'intervention des forces de l'ordre et de secours, les terroristes ont engendré une situation exceptionnelle. Dès sa première déclaration vendredi 13 novembre, peu de temps après les attentats, le Président de la République a annoncé la mise en place de l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire. Si la gravité de la situation pouvait justifier des décisions exceptionnelles, elle n'occulte en rien le débat sur la légitimité du pouvoir. Dans cette situation tragique et inédite, la proclamation de l'état d'urgence semblait donc presque « normale » et ne sortait pas du cadre rendu possible par la Constitution, ni du droit en général. Que l'état d'urgence soit jugé nécessaire pour un délai court et encadré ne pouvait masquer les conséquences d'une remise en cause des libertés publiques et d'une solution à terme inefficace contre le terrorisme. Dans une situation exceptionnelle telle que nous la vivons, les réponses trop faciles sont un piège dans lequel il ne faut pas tomber et, sans nier l'émotion légitime, la raison doit éclairer les réponses globales à apporter, que ce soit pour la sécurité intérieure, les questions géopolitiques, le volet social, la politique de la ville, les discriminations, etc. La peur que les terroristes veulent provoquer, les situations de repli et le développement du communautarisme, autant de sujets sur lesquels il faut rester vigilant.

INTÉGRISME RELIGIEUX ET EXTRÊME DROITE

Deux mois après les attentats commandités par Daech, personne n'a oublié les 130 morts et plusieurs centaines de blessés, ni les symboles qui ont été visés ce soir-là. La colère et la tristesse sont toujours présentes, et le combat contre les intégrismes religieux est plus que jamais d'actualité. La défense de la laïcité doit aussi dépasser les vagues déclarations d'intention du gouvernement - qui semble oublier que le rôle de la République est de protéger non pas seulement les religions mais tous les citoyens, croyants ou non, et d'assurer ainsi la liberté de conscience et de culte. En lien avec les organisations syndicales et patronales, le mi-

nistère du Travail a néanmoins entrepris de réaliser un guide sur la laïcité dans les entreprises. Le meilleur ennemi de la laïcité en France, nonobstant les intégristes religieux, c'est bel et bien l'extrême droite et le Front National. Les élections régionales sont aussi passées par là et le score de l'extrême droite a atteint des sommets historiques avec 6,82 millions de voix (contre 6,42 millions de voix en 2002 au premier tour de la présidentielle), rappelant que les organisations progressistes devaient continuer à se battre également sur ce terrain-là. Les initiatives restent nombreuses sur le terrain, comme dans le monde du travail où la CGT, l'Union syndicale Solidaires et la FSU mènent campagne ensemble depuis début décembre 2013, à la fois contre les idées mais aussi les pratiques de l'extrême droite. Ce travail, qui s'inscrit dans le plongement de

mite a été franchi avec l'idée d'une possible déchéance de nationalité (cf. encadré). Suite à ce déplacement du débat vers des thèmes hier portés par l'extrême droite, les réactions n'ont pas tardé. Elles ont cristallisé une opposition à la fois sur l'état d'urgence et la déchéance de nationalité, ce qui a eu pour conséquence de déborder du débat juridique sur la constitutionnalisation pour les présenter comme un projet de société et du vivre-ensemble... En souhaitant diviser la gauche, en jouant sur la peur - parfois légitime, parfois exacerbée et très souvent instrumentalisée - en cherchant à piéger la droite, le Président de la République joue un jeu dangereux et oublie qu'une victoire aux prochaines élections sur un programme très à droite aurait des conséquences non négligeables. En continuant à s'attaquer aux valeurs historiques de la gauche

ment réagi et se sont organisées sous l'impulsion et le rôle moteur de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH). La présidente de la LDH, Françoise Dumont, élue en mai 2015 à la tête de l'organisation, justifie l'initiative de fondation du collectif « *Nous ne céderons pas* » par « *le rôle qu'a toujours joué la LDH dans l'histoire : s'opposer à la peur, au chantage entre sécurité et liberté, en rassemblant au plus large et en mettant en place les conditions pour le faire* ».

L'opération s'est retrouvée payante, puisque ce sont plus de 80 organisations qui sont aujourd'hui membres du collectif : associations de chômeurs, syndicats, associations de sans-papiers, presse, ou encore associations de solidarité. La liste est très longue, avec un texte d'appel qui a le mérite d'aller à l'essentiel tout en permettant à chaque organisation de pouvoir s'y retrouver. L'appel conclut ainsi sur la prolongation de l'état d'urgence et la déchéance de nationalité :

« *Notre rejet est absolu. Nous appelons tous ceux et celles qui partagent une autre idée de la France à le manifester.* » La prolongation de l'état d'urgence passe donc très mal dans l'opinion et son rapprochement avec le débat sur la déchéance de nationalité est venu semer le trouble et la discorde jusque dans les rangs socialistes. Le collectif « *Nous ne céderons pas* » a refusé d'associer les organisations politiques à son mouvement, ceci pour une raison simple, expliquée par la dynamique présidente de la LDH : « *Tenir les partis politiques à l'écart ne veut pas dire qu'on n'a pas de contacts avec eux, mais à la vue des votes et pour permettre une indépendance du collectif, c'est le choix qui a été fait* ».

Un deuxième collectif, porté quant à lui par le DAL - également membre du premier - est ouvert aux organisations politiques. Plusieurs ont exprimé leur soutien, comme l'Alternative Libertaire, la CGA, Ensemble, le NPA, le PG ou bien encore le PCOF. En tout état de cause, une manifestation nationale devrait avoir lieu, « *plutôt le 30 janvier que le 6 février comme certaines organisations l'avaient proposé, pour peser sur les débats parlementaires qui commenceront le 3 février* » vient conclure François Dumont. ■

La rédaction
redac@leprogressocial.fr



Logo du collectif initié par la LDH

L'appel « *La préférence nationale n'est pas compatible avec le syndicalisme* », signé en mars 2011, vient démontrer que la stratégie du Front National est de profiter de la crise sociale et économique en se présentant de manière hypocrite comme un opposant « au système ». Tous les moyens restent légitimes pour s'opposer à un parti politique dont les valeurs n'ont rien à voir avec la République. Le gouvernement, qui a mis en place une cellule « d'assistance aux familles et prévention de la radicalisation violente » aux fins de terrorisme, devrait également mettre des moyens pour lutter contre le venin et le danger que représente le Front National.

L'OPPORTUNISME À TOUT PRIX

Conséquence malheureuse bien que prévisible, le gouvernement privilégie la tactique aux valeurs : il n'y avait certes pas grand-chose à attendre de sa part du fait de précédentes lois dont le caractère régressif était très contesté, mais la li-

humaniste et à certaines de ces organisations et de ses courants, il risque à terme de voir disparaître des acteurs qui ont joué et jouent encore un rôle essentiel dans la conquête des acquis sociaux. En privilégiant une vision politicienne et à court terme basée sur la défense d'intérêts propres au détriment d'une vision collective, le gouvernement s'éloigne aussi des notions de liberté, d'égalité et de fraternité qui, dans les actes, prennent pourtant tout leur sens. L'absence d'une date pour la sortie de l'état d'urgence a de quoi inquiéter, tout comme certaines manifestations interdites et réprimées comme le 29 novembre 2015 où, sous prétexte d'état d'urgence, on a empêché des manifestations pacifiques de défiler à l'occasion de la COP 21, tandis que la police les chargeait sans ménagement sur la place de la République.

NOUS NE CÉDERONS PAS

Loin des calculs électoraux et des coups à trois bandes, les forces progressistes ont vive-

‘En privilégiant une vision politicienne et à court terme basée sur la défense d'intérêts propres au détriment d'une vision collective, le gouvernement s'éloigne aussi des notions de liberté, d'égalité et de fraternité qui, dans les actes, prennent pourtant tout leur sens.’

L'ÉTAT D'URGENCE AU SCANNER

■ Historique

Instauré par la loi n° 55-385 du 3 avril 1955, en voici la définition : « *L'état d'urgence peut être déclaré sur tout ou partie du territoire métropolitain ou des départements d'outre-mer, soit en cas de péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public, soit en cas d'événements présentant, par nature et leur gravité, le caractère de calamité publique* ».

L'état d'urgence a été appliqué pour la première fois en Algérie juste après sa promulgation et a été prorogé par la loi du 7 août 1955 pour une période de six autres mois. En métropole, et jusqu'à aujourd'hui, il n'avait été appliqué ensuite que trois fois. La première, après le retour au pouvoir du général de Gaulle suite aux événements du 13 mai 1958, afin d'éventuellement faire face à un coup de force ou d'État. La seconde, c'est après le putsch des généraux en 1961 : il est d'ailleurs prorogé plusieurs fois jusqu'au 31 mai 1963 et porte sur tous les départements

du territoire métropolitain. La dernière fois, tout le monde l'a encore en mémoire, c'était en 2005, en réponse aux émeutes dans les banlieues françaises. L'état d'urgence rend applicable la loi dans tout ou partie de vingt-cinq départements, parmi lesquels la totalité de l'Île-de-France, et plusieurs préfets utiliseront le couvre-feu. L'état d'urgence décrété le 8 novembre 2005 est reconduit le 15 novembre 2005 par l'Assemblée nationale, qui votera le projet de loi avec 346 voix pour, 148 contre et 4 abstentions.

Ce régime exceptionnel ne prendra fin que le 4 janvier 2006, malgré la saisine en décembre du Conseil d'État qui, bien que reconnaissant que la situation a « *sensiblement évolué* », estime que le maintien ne constitue pas une « *illégalité manifeste* ». Rappelons également qu'en décembre 1984, le Premier ministre français Laurent Fabius et son gouvernement décrétèrent l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie. ■

■ Bilan

D'après les chiffres officiels, au 7 janvier 2016 et depuis la mise en place de cet état d'exception, 3021 perquisitions administratives ont été effectuées.

Décidées par le préfet, elles peuvent avoir lieu de jour comme de nuit et se passent de la décision d'un juge. 907 de ces perquisitions ont été menées lors de la première semaine, et 58,7% se sont déroulées pendant les deux premières semaines. L'autre point très contesté est celui des assignations à résidence, puisque des militants écologistes avait été visés par une telle procédure. Sur les 381 assignations, 53 ont été contestées devant le tribunal administratif. Les forces de l'ordre, pour accomplir ces mesures, se sont basées essentiellement sur le fichier des signalés pour la prévention et la radicalisation à caractère terroriste (FSTRP). Ce fichier, conçu à la base de manière très peu transparente et créé par un décret du 5 mars 2015 - son existence même était restée quasiment confidentielle - vient d'être modifié le 30 octobre 2015 par un nouveau décret... classé « *secret-défense* » ! C'est grâce à la CNIL que l'existence de ce fichier avait été rendue public,

après l'émission d'un avis favorable à sa création puis « *favorable avec réserves* » lors de sa modification. Ce fichier est donc un des éléments de travail qui donne possibilité à l'UCLAT (Unité de Coordination de la Lutte Anti Terroriste) d'agir dans un cadre assez obscur, tout en permettant au gouvernement et aux forces de l'ordre de présenter des « *chiffres* » : 500 armes découvertes, 464 infractions constatées, 366 interpellations, 316 garde à vue, 25 infractions liées au terrorisme et seulement 4 procédures pour terrorisme. Un bilan qui reste relativement maigre sur le plan judiciaire et ne remplacera ni la surveillance des filières djihadistes, ni le travail de prévention. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si sur les 62 recours administratifs depuis le début contre des mesures de l'état d'urgence (perquisitions, fermetures de restaurant, interdiction de manifester), 49 ont été rejetées par le tribunal. Selon un préfet qui requiert l'anonymat, « *L'état d'urgence n'a plus de nécessité théorique puisque l'effet de surprise a disparu. Il reste néanmoins un puissant outil pour agir* ». Certes, mais détourné de l'objectif initial. ■

Où en est la presse ?

La semaine précédente a été marquée par différentes mobilisations, marches et commémorations en souvenir des attentats de janvier 2015. Un an après la terrible attaque contre Charlie Hebdo, qui avait coûté la vie à huit journalistes, plusieurs organisations syndicales de journalistes (Solidaires et CGT) appelaient à un rassemblement citoyen, place de la République. Si quelques milliers de personnes étaient présentes, la mobilisation n'avait rien à voir avec celle d'il y a un an, bien plus conséquente. « *On se rend compte que les combats ne sont pas terminés, au contraire, mais que la mobilisation a été très forte l'année dernière du fait de l'émotion* » analyse une militante CGT de l'Union départementale Paris, qui avait aussi appelé au rassemblement. « *Il est dommage qu'il y ait moins de jeunes. C'est peut-être la peur, mais il y a toutes les raisons d'être encore dans la rue ce soir* » poursuit-elle. Dans le même temps, Reporter sans frontières sortait son rapport 2015 (sur l'année 2014) du classement mondial de la presse. En France, le cadre législatif n'était pas le plus progressiste. « *De manière générale* »

note RSF, « *la France connaît un niveau élevé de conflits d'intérêts. La loi de programmation militaire permet les mises sur écoute administrative dans un contexte où le secret des sources des journalistes est mal protégé* ». Le SNJ-Solidaires, premier syndicat de journalistes, avait quant à lui publié une longue contribution intitulée « *Qu'ont-ils fait de notre 11 janvier ?* ». Le syndicat y pointait l'élan populaire historique et ses tentatives de récupération, ainsi que la dérive de certains se réclamant « Charlie » et n'hésitant pas à restreindre les libertés par la suite. Les chiffres de la Fédération Internationale des Journalistes viennent souligner un triste constat : dans l'exercice de leur métier, 109 journalistes ou professionnels des médias ont été tués en 2015, et des dizaines d'autres blessés, emprisonnés, etc. « *Un des meilleurs moyens de garantir la liberté de la presse (...) consiste à permettre aux citoyens d'accéder à une information indépendante, complète, pluraliste et de qualité* » conclut le communiqué du SNJ. Une conception que nous partageons entièrement. ■

Suite de L'INTERVIEW DE JULIEN LAUPRÊTRE

« Tout ce qui est humain est nôtre »

LE PROGRÈS SOCIAL
Créé en 1945 lors de la victoire sur le nazisme, le SPF était très attaché à la résistance. Est-ce que ce mot signifie encore quelque chose de nos jours ?

JULIEN LAUPRÊTRE
Oui, bien sûr. Il continue de dire quelque chose. En tant qu'ancien résistant, je tiens à rappeler qu'à tous les maux de la société, on doit opposer de la résistance. Il ne faut surtout pas de fatalisme. Nous avons aidé plus de 2,6 millions de personnes l'année dernière. Nous avons confiance dans l'individu et nous le prouvons dans l'action. Il faut de l'espoir. Nous devons avoir une démarche humanisée, et surtout pas d'assistanat. D'égal à égal, en faisant confiance aux personnes et en leur demandant également de s'investir pour eux-mêmes et les autres.

LE PROGRÈS SOCIAL
Il y a donc une différence entre charité et action sociale ?

JULIEN LAUPRÊTRE
C'est le contraire de la charité. On appelle les gens à relever la tête. Nous avons édité des cahiers, « *Le dire pour agir* », qui sont de fait les nouveaux cahiers de doléances de 89. Ecrire, c'est déjà un premier pas pour sortir de l'exclusion, pour réfléchir, débattre, agir. On ne change pas totalement une situation mais on pèse dessus. Ce n'est peut-être qu'une goutte d'eau, mais c'est très souvent un océan pour celui qui le reçoit. Il est également émancipateur de pouvoir : quand on a été aidé, aider à son tour et participer à cette aventure collective.

LE PROGRÈS SOCIAL
À l'heure où la question du service civique universel fait débat, que diriez-vous à un jeune qui s'interroge sur l'engagement ?

JULIEN LAUPRÊTRE
Qu'il y a de la place pour lui. Je ferais la comparaison avec les objecteurs de conscience :

venez chez nous plutôt que de perdre votre temps. Ça ne résout pas tout, mais ça permet d'aider à travers des activités, ça les grandit. On réalise que même les tâches les plus pénibles sont utiles. Nous devons mettre en valeur l'engagement, nos actions, et remercier tous les bénévoles qui constituent le SPF. Il n'y a pas de hiérarchie chez nous. Des gens peuvent être mis en avant dans les médias pour populariser notre association et nos actions, mais le travail dans l'ombre et au quotidien est le plus important. Le SPF est une véritable école de dévouement.

LE PROGRÈS SOCIAL
2015 a été une triste année avec les attentats. Cela a-t-il eu des conséquences visibles, comme une augmentation de l'engagement ?

JULIEN LAUPRÊTRE
Justement, je réfléchis à cela en ce moment. Si l'année a été noire, le SPF tient le coup, résiste, et a même développé son activité en 2016. L'action des Pères Noël verts, couleur de l'espoir, a touché énormément

d'enfants. Le nombre de nos bénévoles a augmenté. La couverture médiatique a été très importante, avec de nombreux relais. Je pense qu'il y a une raison essentielle, au-delà du bénévolat : au SPF, nous avons considéré qu'un des moyens de résister face aux attentats commis cette année, c'était de développer la solidarité et l'éducation. Ce sont là deux valeurs extrêmement importantes, sur lesquelles nous insistons beaucoup. À travers notre campagne « *Copains du monde* », nous considérons que l'éducation des enfants joue un rôle très important. C'est aussi, bien évidemment, une manière de lutter contre le racisme et de faire en sorte de construire une société plus solidaire, cela dès le plus jeune âge. C'est notre conception, nous la mettons en place chaque jour afin d'apprendre aux enfants à s'aimer plutôt qu'à s'entretuer. En cela, le SPF joue un rôle important qui passe par l'engagement de tous. ■

Interview réalisée par la rédaction
redac@leprogressocial.fr

APPROFONDIR

Livres

• **Julien Lauprêtre. Sa vie, son œuvre au Secours populaire**, Paul Dunez, L'Harmattan, 2009, 219 p. Inspiré par de nombreux bénévoles et d'autres sympathisants du Secours populaire, le livre retrace le long parcours de Julien Lauprêtre.

• **Les copains de Julien**, Dominique Dimey, Les Éditions des Braques, 2015, 36 p., CD 2509 mn. Livre-CD hommage à l'action de Copain du Monde, qui permet à des enfants défavorisés de partir en vacances. Histoire tendre et pleine d'émotion illustrée par Catherine Beunez, dessinatrice de presse, dans un mélange de simplicité et d'engagement.

Web

• **Secours populaire**, [En ligne] <https://www.secourspopulaire.fr/> Site Internet du Secours populaire français. Présentation de l'organisation, actualités, publications, actions et campagnes en cours.

FRÈRES D'ÂMES

PAROLE DE VIEUX CON

« Mais quelle est la différence entre la littérature et le journalisme ?
Le journalisme est illisible et la littérature n'est pas lue.
C'est tout... »

Oscar Wilde (1854-1900)



Association 'Solidarité Laïque'

Eduqués aujourd'hui, plus libres demain

L'association agit sur plusieurs terrains, allant de la lutte contre l'exclusion à l'éducation, en France et à l'international, et continue de se développer.

UN COLLECTIF À VISÉE INTERNATIONALE

Le champ d'action de Solidarité Laïque, une association aux convictions affirmées, est aussi large et divers que les 50 organisations qui la composent. On y retrouve des associations comme la LDH, des fondations, des mutuelles comme la MAIF ou la MGEN, des coopératives ou encore des syndicats tels que la FSU, PUNSA ou encore FO. C'est bien ce qui fait l'une des forces de Solidarité Laïque : de pouvoir regrouper plusieurs acteurs qui s'investissent pour bâtir une société « plus juste, en mutualisant leurs connaissances du terrain de la solidarité, leurs actions et leurs réalisations, en France et à l'étranger ». Pas question pour l'association de se limiter à l'hexagone, ni de l'oublier : quand les campagnes de lutte contre les discriminations sont menées en France pour mieux faire respecter les droits des enfants ou encore favoriser les départs en vacances des familles vulnérables, dans le même temps, elle favorise l'insertion économique et sociale des jeunes ainsi que leur participation à la vie démocratique. Des missions sociales sur les cinq continents, aux sujets différents, mais avec un objectif unique : l'émancipation collective et individuelle en mettant en avant « cette capacité à faire et à vivre ensemble, avec les différences qui sont sources d'enrichissement et qui visent un bien commun ». Entre action militante concrète, éducation à la citoyenneté et lobbying envers les pouvoirs publics, Solidarité Laïque peut également s'appuyer sur plusieurs collectifs dont elle est membre (« Éthique sur l'étiquette », « SOLIDAR », etc.). Elle s'est



également construite avec des partenaires, qui vont du journal *Altermondes* à des acteurs plus institutionnels.

UNE ORGANISATION SOLIDE

L'association, présidée par Dominique Thys - militant mutualiste -, possède une organisation bien rodée, à l'image des principes mis en avant. L'association a récolté en 2014 la somme de 1,86 million d'euros de dons et legs et 1,64 million d'euros de subventions ainsi que 275 981 euros équivalent aux autres fonds privés, telles les cotisations. Ce sont aussi 2,6 millions d'euros qui ont été consacrés aux missions, dont 23 % en France et 77 % à l'international. Différentes campagnes peuvent être ainsi menées, telle « la rentrée solidaire » pour les enfants du Mali, ou bien encore des microprojets éducatifs de proximité. En optant pour un financement en fonction des missions sociales et de la zone d'intervention, l'association assure un financement modulable entre la générosité du public et des programmes pluri-acteurs,

avec la participation, par exemple, de l'Agence Française du Développement. Le rôle des donateurs reste néanmoins primordial. Être conforme aux valeurs portées, être en adéquation entre la philosophie défendue et le fonctionnement, ce n'est pas de l'ordre du détail. Solidarité Laïque s'est efforcée, dans son modèle de fonctionnement, d'être le plus démocratique possible, en laissant une large place aux délégations départementales et associations membres dans le conseil d'administration. Difficile de trouver un « reproche » à faire à l'association, si ce n'est peut-être une simple nuance : sa présence majoritairement dans le secteur de l'enseignement public et des mutuelles, du fait de son histoire, la prive de liens qui pourraient être encore plus forts avec le mouvement ouvrier ou les comités d'entreprise. Une association qui gagne donc à être encore plus connue et qui accueillera avec plaisir de nouvelles organisations membres et/ou donateurs qui partageront les mêmes valeurs de solidarité, d'action, de laïcité, et d'engagement internationaliste... ■

Agenda social

- ✳ **Manifestation de soutien aux migrants à Calais**
De nombreuses structures (collectifs, associations, syndicats, etc.) ont signé l'appel à manifester : « De Paris à Calais, solidarité avec les migrant-e-s ». « Aujourd'hui à Calais près de 7 000 personnes vivent dans des conditions effroyables, tandis qu'à Paris nombre de migrants se retrouvent à la rue. » Les signataires veulent dénoncer « les politiques française et européenne qui créent ces situations à Calais comme aux portes de l'Europe » et demandent « des conditions d'accueil dignes pour toutes et tous. » Ils exigent enfin « des droits égaux pour tou-te-s, des titres de séjour, l'accès aux soins et au logement. »
SAMEDI 23 JANVIER 2016 À 14 H, DE LA « JUNGLE » À LA PLACE D'ARMES À CALAIS. DÉPART DE PARIS À 8 H 30, PORTE DE LA CHAPELLE (PRIX : 30 EUROS).
CONTACT : CALAIS23JANVIER@GMAIL.COM
- ✳ **Colloque « Penser l'émancipation »**
Du 28 au 30 janvier 2016 se tiendra au sein de l'Université libre de Bruxelles un colloque international et interdisciplinaire organisé par le réseau « Penser l'émancipation ». Ce colloque intitulé *Quelle convergence des luttes face à l'approfondissement de la crise ?* réunira de nombreux chercheurs et membres d'associations pour évoquer de nombreux sujets liés à cette question et rendre compte d'initiatives issues de plusieurs continents.
DU JEUDI 28 AU SAMEDI 30 JANVIER 2016, AU CAMPUS DU SOLBOSCH DE L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES (PARTICIPATION AUX FRAIS LIBRE).

EN ABRÉGÉ

- **1958** : création d'un Comité à l'origine de notre association par des organisations de l'école publique.
- **1981** : ce Comité est nommé Solidarité Laïque, ONG reconnue d'utilité publique en 1990.
- **350 bénévoles** agissent au quotidien, 22 salariés sont présents au siège et 30 dans les programmes.
- **28 500 donateurs**, pour un budget de 4,7 millions d'euros

Au sujet du foisonnement de la presse au XIX^e et au début du XX^e siècle

« Tout journal ou écrit périodique peut être publié, sans autorisation préalable et sans dépôt de cautionnement, après la déclaration prescrite par l'article 7. »
Voici l'article 5, premier article du deuxième chapitre sur la presse périodique, l'un des quelques articles de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse qui n'ont pas été modifiés : il est resté tel quel à travers les âges. À l'époque, à la fin du XIX^e siècle, il marqua la fin d'une longue période de restrictions dont la presse avait souffert au gré des régimes politiques qui s'étaient succédés : interdiction des titres contraires « au respect du pacte social, à la souveraineté du peuple et à la gloire des armées » sous le Consulat, limitation des titres et apparition des censeurs durant l'Empire, publication de dix-huit lois et ordonnances pour museler la liberté d'expression sous la Restauration et retour de la censure pendant le Second Empire.

lippe fut transformée en poire. Des journaux féminins (*La Femme*, fondée en 1879) ou destinés aux enfants (*La Semaine des enfants*, « magasin d'images et de lectures amusantes et instructives ») firent leur apparition. En 1907, *Comedia* démarra, c'était un quotidien exclusivement consacré à l'actualité culturelle. Au tout début du XX^e siècle débuta également *La Vie ouvrière*, un bimensuel original imaginé et porté par Pierre Monatte, un jeune adhérent à la Confédération Générale du Travail, qui disposait alors de son propre journal : *La Voix du peuple*. A contrario, *La Vie ouvrière* se voulait un organe de débat et d'analyse avec de longs articles pleine page et visait à redéfinir un syndicalisme révolutionnaire. Pour Monatte c'est une « revue d'action » (« Une revue d'action ? » écrit-il dans le premier numéro, « Parfaitement ; si bizarre que cela puisse sembler. Nous voudrions qu'elle rendit des services aux militants au cours de leurs luttes, qu'elle leur fournisse des

matériaux utilisables dans la bataille et dans la propagande et qu'ainsi l'action gagnât en intensité et en ampleur. Nous voudrions qu'elle aidât ceux qui ne sont pas encore parvenus à voir clair dans le milieu économique et politique actuel, en secondant leurs efforts d'investigation »). Il s'engagea pleinement dans cette aventure, cumulant les casquettes de rédacteur en chef, secrétaire de rédaction et administrateur. Le succès fut au rendez-vous et de nouvelles plumes vinrent étoffer l'équipe. Déçu par l'attitude des dirigeants syndicaux en 1914, Pierre Monatte suspendit la parution de la revue, qui ne réapparut véritablement qu'en 1919. Le journal changea de directeur en 1922 et réussit à traverser le siècle pour devenir *La Nouvelle Vie Ouvrière*.



Ébullition dans le milieu de la presse

Pour autant, ces contraintes n'ont pas empêché la naissance de titres historiques français pendant le siècle : *Le Figaro* en 1826, *Le Temps* en 1829 (journal que l'on peut considérer comme l'ancêtre du *Monde*). En effet, les locaux et le matériel du *Temps* avaient été saisis suite à une accusation de collaboration mais, comme on ne pouvait se passer du *Temps*, le format, les employés et ouvriers ont été repris dans les anciens locaux. Seul le nom a été changé...), *La Croix* en 1883 et *L'Humanité* en 1904. D'autres titres, aujourd'hui disparus, montrent le dynamisme de la presse dont les formats devenaient de plus en plus variés. En 1832, profitant d'une courte période de relative liberté, huit journaux satiriques cohabitaient ! Sous les traits de Charles Philippon, la tête du souverain Louis-Phi-

lippe fut transformée en poire. Des journaux féminins (*La Femme*, fondée en 1879) ou destinés aux enfants (*La Semaine des enfants*, « magasin d'images et de lectures amusantes et instructives ») firent leur apparition. En 1907, *Comedia* démarra, c'était un quotidien exclusivement consacré à l'actualité culturelle. Au tout début du XX^e siècle débuta également *La Vie ouvrière*, un bimensuel original imaginé et porté par Pierre Monatte, un jeune adhérent à la Confédération Générale du Travail, qui disposait alors de son propre journal : *La Voix du peuple*. A contrario, *La Vie ouvrière* se voulait un organe de débat et d'analyse avec de longs articles pleine page et visait à redéfinir un syndicalisme révolutionnaire. Pour Monatte c'est une « revue d'action » (« Une revue d'action ? » écrit-il dans le premier numéro, « Parfaitement ; si bizarre que cela puisse sembler. Nous voudrions qu'elle rendit des services aux militants au cours de leurs luttes, qu'elle leur fournisse des

Des avis tranchés et des petits riens du quotidien
La presse d'opinion connue de très beaux jours durant le

siècle. Dans le premier numéro du *Petit Parisien* du dimanche 15 octobre 1876, Fouquier, un membre du journal, saluait l'arrivée prochaine de trois autres nouveaux journaux : « En toute sincérité, nous souhaitons la bienvenue à ces feuilles, nouvelles comme nous, et nous désirons que nos alliés ou nos adversaires de demain trouvent à prendre rang dans la phalange de journaux de Paris. Nous croyons, en effet, qu'il y a place au soleil pour tout le monde, comme on dit : et, depuis que le droit de fonder un journal n'est plus un privilège, privilège que l'empire fit souvent payer de concessions et de complaisances, et que l'ordre moral, plus tyrannique et moins habile, refusa constamment à tout le monde, la fondation d'un journal nouveau est bien moins une concurrence des feuilles existant déjà qu'une tentative faite pour conquérir une couche nouvelle de lecteurs. Le journal nouveau, par son prix par son format, par l'heure de sa mise en vente, par tel ou tel attrait particulier de sa rédaction, par sa ligne politique, se fait lire d'un public qui lit déjà d'autres journaux ou qui ne lisait pas. C'est assez dire que la multiplicité des journaux est un bon symptôme d'activité intellectuelle et de vie politique dans la nation. Et, à ce titre, nous nous en réjouissons sincèrement. » *Le Petit Parisien*, quotidien radical, connu une bonne fortune, puisqu'au début du XX^e siècle son tirage dépassait le million d'exemplaires. Cependant, l'essor de la presse à la fin du siècle favorisa plutôt les publications tournées vers l'information plutôt que les journaux d'opinion. Qu'il est plaisant de parcourir la presse de l'époque, reflet des préoccupations d'alors. On y trouve menus de restaurants, avis mondains, horaires des théâtres et des courses, annonces... Une place grande est aussi accordée aux faits divers. Dans *Le Figaro*, ces derniers sont même classés en section : « Paris la nuit », « Les Désespérés » pour les suicides et « Feu » pour les incendies ! Les titres de ces articles laissent rêveurs « Le massacre de la rue Aubry-le-Boucher », « Enlèvement d'une midinette » ou encore « Les Plots » (à cause de la pluie, les plots d'électrification du tramway avaient causé la mort de six chevaux !) [titres recueillis dans *Le Figaro* du 12/01/1910]. ■

1 Anne-Claude Ambroise-Rendu, « Les faits divers de la fin du XIX^e siècle », *Questions de communication*, 2005, p. 233-250.

LE CHIFFRE

0,6 %
Soit l'augmentation en pourcentage du SMIC au 1^{er} janvier 2016. Ainsi, le SMIC horaire s'élève à 9,67 euros bruts de l'heure et le SMIC mensuel à 1466,62 euros bruts. C'est la quatrième fois d'affilée que le gouvernement décide d'une augmentation minimum, correspondant à une indexation sur l'inflation.

Agenda culturel

- ◆ **Je lutte donc je suis**
Dans le cadre du Festival « Bobines Sociales » est organisée une rencontre-débat autour du nouveau film de Yanniss Youlountas : *Je lutte donc je suis* (Yanniss Youlountas, Maud, Anepos, 2015, 93 min.), un documentaire sur les luttes en Grèce et en Espagne.
DIMANCHE 24 JANVIER 2016 AU BAR RESTAURANT LE LIEU-DIT, 6 RUE SORBIER, 75020 PARIS IENTRÉE GRATUITE.
- ◆ **Intérieurs de Dames**
Jusqu'au 29 février 2016, la Fondation suisse présente cette exposition de photographies d'Adrien Moretti immortalisant les lieux de vie de jeunes femmes vivant seules dans plusieurs villes du monde.
PAVILLON LE CORBUSIER DE LA FONDATION SUISSE, 7 BOULEVARD JOURDAN, 75014 PARIS. TOUTS LES JOURS DE 10 H À 12 H ET DE 14 H À 17 H (ENTRÉE GRATUITE).

« LE PROGRÈS SOCIAL » - NOUVEAU QUOTIDIEN -



4 A MÊME PAS LES COULES DE LA COULES!
ÇA MARCHERA SANS!
GAS

À RELIRE

Bel-Ami, apprenti journaliste

SI L'ON VEUT DÉCOUVRIR LA FACE MOINS RELÉCANTE de la presse de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle (évoquée dans l'article ci-contre), il est intéressant de se replonger dans *Bel-Ami*, roman de Guy de Maupassant publié en 1885. Ce roman retrace l'ascension sociale fulgurante d'un jeune opportuniste dépensier, Georges Duroy. Ancien sous-officier de l'armée au sein de laquelle il a passé deux ans en Algérie, Georges Duroy est introduit dans le journal *La Vie Française* grâce à un de ses anciens camarades. Ses relations avec les femmes et son habileté vont lui permettre de grimper au sein de ce journal jusqu'à l'un des plus hauts postes.

Presse, femmes et politique

Guy de Maupassant sait de quoi il parle lorsqu'il dépeint la presse de l'époque : il a lui-même été reporter

pour plusieurs journaux. Son roman est une véritable satire de ce milieu. On y découvre en effet des journalistes corrompus, utilisant à leur profit le journal pour s'enrichir ou manipulant l'opinion à des fins politiques dans des épisodes croquignoles. Le lecteur est véritablement placé au cœur de la rédaction et assiste au processus d'écriture des articles (à toutes fins utiles, on peut y recueillir quelques conseils dispensés par les membres aguerris de la rédaction). Dans l'ombre de ce décor, on voit aussi les femmes officier secrètement, puisque la société ne leur laisse que peu de place en dehors du mariage. C'est le cas par exemple de Madeleine Forestier, qui écrit des papiers à la place de ses amants. Ce qui apparaît également dans le roman, c'est la place primordiale des journaux dans la vie politique : la presse détient un vrai pouvoir et est réellement capable d'influer sur la vie politique. ■

AU PAYS DU NUMÉRIQUE

La Quadrature du Net

Que fait la Quadrature du Net ? Réponse : ce que personne d'autre ne fait en France. Née en 2008, époque à laquelle elle était une association de fait, ses statuts ont été déposés en 2013. L'association a été créée par sept membres fondateurs. Elle dispose aujourd'hui de quelques salariés rémunérés grâce aux dons provenant de particuliers ou de fondations et occupe un local, « le garage », en référence au fameux mot de Christine Albanel pour définir la Quadrature du Net : « Ce sont cinq gus dans un garage qui font des mails à la chaîne. » (Christine Albanel était alors ministre de la Culture et la Communication et portait le projet de loi « Création et Internet » qui a abouti au dispositif HADOPI). En réalité, l'association a vocation à autre chose qu'envoyer des courriels : ses fondateurs ont choisi ce nom en référence à la quadrature du cercle, un problème antique impossible à résoudre, qui consiste à vouloir établir un carré de même aire qu'un cercle en utilisant une règle et un compas. Pareillement, « transposer les principes juridiques traditionnels à l'environnement numérique, par nature immatériel, revient à tenter de résoudre un problème insoluble. [...] Il est en effet impossible de contrôler efficacement la circulation de l'information à l'ère du numérique en appliquant les logiques de régulation actuelles sans porter atteinte aux libertés publiques, ni freiner le développement économique, social et culturel. » L'association est donc une association de défense des droits et libertés des citoyens sur Internet. Pour concourir au but qu'elle s'est fixée, la Quadrature du Net effectue une mission d'information en constituant des dossiers thématiques disponibles

sur son site web, qui traitent de sujets personnels ou la censure du net. Elle publie aussi régulièrement des communiqués dans lesquels elle prend position et émet des avis sur des dispositions législatives. En effet, alors qu'au début elle était surtout compétente dans le domaine technique, l'association a acquis des ressources juridiques pour pouvoir agir sur ce terrain. De plus, la Quadrature du Net a également développé des outils pour permettre aux citoyens de mener des actions et ainsi de peser dans les débats. Puisqu'elle prône un Internet libre et ouvert, les codes des outils sont publics et mis à la disposition de tout le monde. Citons « Piphone », un service qui permet d'entrer en contact téléphonique gratuitement avec un eurodéputé ; c'est un outil qui a été mis au point à l'occasion de la négociation de l'accord ACTA (Accord commercial anti-contrefaçon). La Quadrature du Net avait au préalable contribué à rendre public ce projet d'accord qui voulait imposer des sanctions pénales supplémentaires pour surveiller et censurer les communications en ligne. Le Parlement européen a finalement rejeté l'accord en 2012 grâce - en partie - à la mobilisation de la Quadrature du Net. Récemment, l'association a aussi été une des premières à se montrer critique vis-à-vis de l'état d'urgence décrété en France et a ouvert une page consignant les abus liés aux actions menées durant cette période. Puisque le numérique prend de plus en plus de place dans nos vies, il semble que l'action de la Quadrature du Net devienne de plus en plus indispensable, du moins tant que d'autres ne se saisissent pas de ces problématiques.

www.laquadrature.net

BRÈVES

Mobilisation importante à Notre-Dame-des-Landes

Samedi 9 janvier, plusieurs milliers de personnes (7 200 personnes selon la police, 20 000 selon les organisateurs) se sont rassemblés sur le périphérique nantais ; tracteurs, vélos et piétons ont afflué et ont perturbé le trafic. Une audience est en effet prévue mercredi 13 janvier au tribunal de grande instance de Nantes pour décider de l'expulsion de onze familles regroupées dans quatre fermes. Ces dernières n'ont pas accepté les indemnités du groupe AGO-Vinci et continuent d'occuper la zone.

Manifestations en Pologne contre le contrôle des médias

Au pouvoir depuis novembre en Pologne, le Président du gouvernement conservateur, Andrzej Duda, du parti Droit et justice (PiS), a signé la loi adoptée en décembre sur les médias publics. À la suite de cette décision, les dirigeants de la télévision et de la radio publique ont été remplacés. Pour protester contre cette prise de contrôle des médias publics, des manifestations ont eu lieu dans plusieurs villes du pays samedi 9 janvier. Plusieurs milliers de personnes y ont participé.

Une commémoration des attentats de janvier très encadrée

Le dimanche 10 janvier a été rendu un hommage aux victimes des attentats de janvier 2015 sur la place de la République en présence de François Hollande, Manuel Valls et Anne Hidalgo. Un important dispositif de sécurité avait été déployé : des portiques ont notamment été installés, décourageant peut-être certains de se joindre à l'hommage solennel. Le programme musical était composé d'une chanson interprétée par Johnny Hallyday, *Un dimanche de janvier*, de la chanson *Les prénoms de Paris* de Jacques Brel, ainsi que du *Temps des cerises* et de *La Marseillaise*, chantés par le Chœur de l'Armée... ■

Appel pour une primaire à gauche

Lundi 11 janvier, plusieurs personnalités comme Dany Cohn-Bendit, Marie Desplechin, Hervé Le Bras ou Thomas Piketty ont lancé dans une pétition un appel pour l'organisation d'une primaire des gauches et des écologistes. Dans leur appel, les signataires affirment qu'ils n'acceptent pas que « la menace du FN, le risque terroriste et l'état d'urgence permanent servent de prétexte pour refuser de débattre des défis extraordinaires auxquels notre société est confrontée » et veulent « faire de la prochaine élection présidentielle la conclusion d'un débat approfondi qui est passionnément désiré et attendu dans le pays. »

Vœux à la jeunesse

Ce lundi, François Hollande a présenté ses vœux à la jeunesse et aux forces de l'engagement. Il a annoncé des mesures concernant la citoyenneté : transformation de l'agence du service civique en Haut commissariat à l'Engagement, mise en place d'un « parcours citoyen généralisé » consigné dans un « livret citoyen » à partir de la rentrée 2016, et une extension de mesures existantes : augmentation du budget du service civique qui devrait plus que tripler d'ici 2018 pour permettre à 350 000 jeunes d'y avoir accès. Il a également souhaité que soit étudiée la possibilité d'allonger « jusqu'à une semaine » la journée de défense et citoyenneté (JDC), anciennement JAPD, afin de l'améliorer.

PROGRÈSsocial

0,85 € (TVA 2,10%)
Tél. 01 44 71 97 45
redaction@leprogrèssocial.fr
www.leprogrèssocial.fr

SARL Le Progrès Social
Capital : 10 000 €
Directeur de publication : Laurent Lacoste
Les Amis du Progrès Social :
Emmanuelle Ecoffie

Composition : GGGraphisme
Impression & diffusion : en cours

N° CPPAP : en cours - ISSN : en cours

ZONE ABONNEMENTS

Tél. 01 44 71 97 45
abo@leprogrèssocial.fr
Le Progrès Social
Service Abonnements
10, avenue Rachel - 75018 Paris

TARIFS
1 an : 240 euros - Tarif réduit : 120 euros
6 mois : 130 euros - Tarif réduit : 65 euros
 Paiement par carte bancaire, chèque bancaire, virement.
 Abonnez-vous en ligne à l'adresse :
 www.leprogrèssocial.fr